

janvier 2012





Elections professionnelles : des femmes et des hommes engagés

NOTRE MÉTIER

5

deux mille

Inspecteur et territorialité, quel métier, quelles fonctions, quelles missions ?

LE DOSSIER 10

Évaluer les enseignants, évaluer les enseignements

VIE SYNDICALE 17

Agenda social : des avancées !

Patrick Roumagnac et les membres du bureau national du SI.EN adressent à leurs collègues inspecteurs tous leurs vœux de santé et de réussite pour cette année 2012.



CPPAP N° **0511 S 07856**

EXERCER PLUS SEREINEMENT VOTRE MÉTIER

J'exerce mon métier de professeur des écoles depuis près de 15 ans avec enthousiasme. J'aime beaucoup mon métier, mais c'est parfois difficile. Le contexte est parfois compliqué et des crispations peuvent surgir qu'elles soient du fait des élèves, des parents ou de l'équipe pédagogique. Il m'arrive alors d'avoir besoin d'en parler à mon correspondant d'établissement et à mon Autonome de Solidarité Laïque (ASL). Adhérent à l'ASL, ils ont toujours été à mon écoute et cela me rassure et m'aide à travailler sereinement.

L'Autonome, un soutien actif des personnels de l'éducation.

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération regroupent 460 000 adhérents et prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles. Elles interviennent auprès des personnels de l'éducation dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation*, en partenariat avec la MAIF. Cette offre apporte aux personnels de l'éducation les meilleures garanties et prestations en matière d'assurance et d'accompagnement pour la œuverture des risques professionnels.

Chaque année, sur 5 000 situations conflictuelles, près de 1 500 sont résolues à l'amiable grâce à l'intervention des militants des Autonomes de Solidarité Laïques.

Pour tout renseignement, contactez votre correspondant d'établissement.

Déjà adhérent, vous n'avez rien à faire! Vous bénéficiez de la tacite reconduction.

* L'Offre Métiers de l'Éducation, en partenariat avec la Maif.



LA FABRIQUE DU DESIGN: +33 1 82 53 60 60 @ PHOTO: Julien Hékimian





SOMMAIRE 123

ÉDITORIAL | 3

Évaluer les enseignants ou la politique du gouvernement ?

				4		
N II	\cap T		N/A	ET		
M	U I	м	IVI	E 1	ĸ	1 🖳

Rencontre avec le GDID	15
Signature convention CASDEN	15
Les fiches RIME	17
Inspecteur et territorialité	18

LE DOSSIER | 10

Évaluer les enseignants, évaluer les enseignements

Pretenare inspecter les conseillers	1	IU
d'orientation psychologues :		
un combat d'arrière-garde ?		
L'évaluation des écoles : quelles		11
perspectives aujourd'hui ?		
L'Inspection dans le second degré		12
Quels modèles pour l'IS ?	I	13
Entretien avec Rémi Thibert		

VIE SYNDICALE | 14

Conseil syndical du 9 novembre Intervention de Lilian Thuram	14
Audience du 14 novembre à la DGRH	16
Agenda social . Fin d'un cycle, nouvelles perspectives	17
Académie de Nantes Réunion du 19 octobre	18

RETRAITES | 19

Point n'est besoin de chercher	19
loin pour « s'indianer »	

Directeur de la publication :

Patrick Roumagnac

Directeur de la rédaction :

Michel Volckcrick

Réalisation

Yellowstone - design.fr

Photo couverture © Yvette Destot

Impression:

Compédit Beauregard

CCPAP : **0511 S 07856** ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial « l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale »

Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €

Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE



SI.EN-UNSA Education 23, rue Lalande 75014 PARIS **Tel**: **01 43 22 68 19** Fax: **01 43 22 88 92**

Évaluer les enseignants ou la politique du gouvernement ?



La politique menée par le ministre de l'Éducation nationale aura réussi un véritable tour de force : rendre détestables ou menaçants des mots qui sont au cœur du métier de l'inspection :

« évaluation » et « réforme ».

Ce n'est pas le moindre paradoxe de ce ministère que d'évoquer de telles idées, immédiatement démenties par des mesures aussi brutales que brouillonnes.

Que ce soit en direction des élèves, des enseignants ou des inspecteurs, les évaluations apparaissent aujourd'hui comme des opérations techniques exclusivement destinées à un contrôle tatillon et susceptible d'être assorti de rétorsions diverses et variées quand ce sont des soutiens qui seraient nécessaires.

L'évaluation constitue le fondement de notre profession. Elle est pour les inspecteurs une démarche et un outil qui doivent être mobilisés pour améliorer l'efficacité de l'enseignement. La réduire à une simple photographie instantanée mais figée d'un état de l'école serait des plus néfastes. Pour nous, l'évaluation s'inscrit nécessairement dans une perspective dynamique impliquant tous les acteurs concernés.

En ce sens, l'idée d'une réforme de l'évaluation des enseignants nous paraît pertinente si elle s'oriente vers plus de professionnalisme et introduit une composante auto-évaluative.

Malheureusement, cette perspective ressemble plus à un idéal à atteindre qu'aux orientations actuellement retenues.

Aider les élèves en repérant de manière plus fine les difficultés qu'ils rencontrent s'inscrit, là aussi, dans une orientation qui nous sied, mais comment serait-elle compatible avec la baisse des moyens que nous connaissons actuellement ?

L'heure de l'évaluation approche pour la politique de l'Éducation menée depuis cinq ans... Cette responsabilité n'est pas de celles qui sont confiées aux inspecteurs mais elle impliquera tous les citoyens!

Puisse la campagne qui s'ouvre réserver une large part au débat éducatif.

Si l'École n'appartient à aucun parti, elle est étroitement associée à notre idée de la République et de la démocratie. Aujourd'hui, chacun le perçoit, l'Ecole est en souffrance. Pour tous les professionnels qui s'y investissent au quotidien et pour tous les usagers qui croient en ses vertus émancipatrices, espérons que cette nouvelle année qui commence apportera le nouveau souffle dont notre système éducatif a besoin...

Pour le Bureau national,

Patrick Roumagnac

Secrétaire général du SI.EN-UNSA Éducation

REPÈRES AGENDA



12-13

Jury national du concours des écoles fleuries, sous l'égide des DDEN.

> (C. DURAND pour le SI-EN)

13 - 20

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre

Scrutin CAPN et CAPA des IEN

14

Réunion secrétariat général

> (P. ROUMAGNAC - M.VOLCKCRICK - F. MONTUELLE)

Audience DGRH

> (P. ROUMAGNAC - M.VOLCKCRICK F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)

19

Réunion de la section académique de Nantes

> (P. ROUMAGNAC - C. RAUX - B. ACHDDOU)

20

UNSA Éducation - Éxécutif fédéral national

> (P. ROUMAGNAC)

21

MEN/DGRH - Dépouillement

des votes pour les élections professionnelles > (P. ROUMAGNAC)



4

Siège SI.EN, rencontre entre le GDID (Association de Directeurs d'École), le S.E., le SI.EN et le SGEN-CFDT sur le statut, la direction d'école.

> (M. VOLCKCRICK - F. MONTUELLE)

7

UNSA Éducation / Exécutif fédéral national

> (P. ROUMAGNAC)

MEN/DGESCO réunion avec M TURION sur le thème du dispositif de repérage en maternelle

> (P. ROUMAGNAC - M.VOLCKCRICK - F. MONTUELLE)

8

SI.EN - Bureau national

9

Conseil syndical: Intervention de *Lilian Thuram* au titre de sa fondation contre le racisme.



15

MEN/DGRH - Réunion concernant le projet de circulaire d'accompagnement au projet de décret sur « la gouvernance académique ». > (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT -

M. VOLCKCRICK - F. BOUGAULT)

24

Table ronde - débat avec le GDID sur la direction d'école dans le cadre du **Salon de l'Éducation** > (P. ROUMAGNAC - M.VOLCKCRICK)

25

Protocole CASDEN / SI-EN UNSA Éducation Signature du protocole dans le cadre du Salon de l'Éducation

28

UNSA Éducation / Groupe de travail fédéral sur le thème du dialogue social

> (F. BOUGAULT)

29

MEN/CTMEN - Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale sur le projet de décret

« Gouvernance académique »

> (P. ROUMAGNAC)

30

Audience à la DGRH auprès des chargés de mission, G. DUMONT et M. TEISSIER.

> (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT F. BOUGAULT - M. VOLCKCRICK)

Table ronde organisée par le SNPDEN sur le thème « *Avec moins, peut-on encore faire bien ?* » > (P. ROUMAGNAC)

France-Culture : Intervention de P. ROUMAGNAC sur l'évaluation dans l'émission « *Rue des écoles* »

Colloque Europe Ecologie-Les Verts /
Table ronde sur la formation des enseignants
> (M. VOLCKCRICK)



2

UNSA Éducation - Exécutif fédéral national

> (F. BOUGAULT)

> 7

UNSA Éducation - Conseil fédéral national

> (F. BOUGAULT)

8

CSE > (Y. DESTOT)

12

Réunion CAPN (dans sa nouvelle composition) Tableau d'avancement 2012 à la hors-classe des IEN

> (P.ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - C. RAUX

S. MARCEAU - M. CHERFI - V. COTTON - A. MAKOUDI)

MEN/DGRH - Agenda social

> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - Y. DESTOT F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK)

⊢ Hommage à *Maurice Myx*

Maurice MYX, IEN ET de l'académie de Nice où il débuta sa carrière en septembre 1970, s'est pleinement investi dans la vie du SNIET (Syndicat National des Inspecteurs de l'Enseignement Technique). Elu à la Commission Administrative en 1985, puis Secrétaire national en 1990, il participe activement au rapprochement de trois syndicats d'IEN qui a présidé à la création, en 1993, du SI.EN. Il termine sa carrière comme Doyen des IEN-ET de son académie et prend sa retraite en 2001. Il nous a quittés le 14 novembre à 76 ans.

⊦ Hommage à *M™ Bassecoulard*

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de notre doyenne. Dans nos réunions, nous étions régulièrement amenés à parler d'elle et de sa fidélité qu'elle nous témoignait par son adhésion sans cesse renouvelée. Notre dernier congrès avait été l'occasion de lui rendre visite. Madame BASSECOULARD restera pour nous l'exemple de l'attachement désintéressé à l'école maternelle en particulier et à des valeurs professionnelles auxquelles elle aura adhéré toute sa vie.

Je voudrais au nom de tous mes collègues de Loire-Atlantique et du SI.EN UNSA Éducation, exprimer notre profonde sympathie et témoigner de notre soutien à sa famille et à sa fille en particulier.

B. LEJOP - RA - Nante

Rencontre avec le GDID

uite à la demande du GDID (Groupement de directeurs d'école) de faire le point avec les instances syndicales et divers responsables institutionnels et associatifs, le SI.EN a participé à plusieurs rencontres qui ont abouti à une table ronde organisée dans le cadre du salon de l'Éducation et au cours de laquelle un texte d'interpellation auprès des candidats à l'élection présidentielle a été rédigé. Nous reprenons ici les questions posées aux candidats. Vous retrouverez le texte complet sur notre site.

A l'école primaire, la question du pilotage est essentielle. Le besoin de porter un projet, de le faire dans un partenariat maîtrisé entre les parents, les personnels de l'école, les collectivités, les institutions scolaires ou non, les associations... et la nécessité de clarifier les responsabilités de chacun au service de la réussite des élèves exigent bien sûr des moyens, mais surtout une réforme profonde de l'organisation de l'école primaire. C'est pourquoi nous vous interrogeons sur vos intentions.

Quel est votre projet politique pour l'École du premier degré ?

Quels sont les objectifs éducatifs que vous portez et quelles priorités souhaitez-vous privilégier?

Quelle serait pour vous la structure de gouvernance locale pour le premier degré?

Comment envisagez-vous la fonction de directeur pour un pilotage de proximité au service des élèves ?



Signature de la convention avec la CASDEN

le 25 novembre dernier lors du Salon de l'Éducation

n application des mandats de notre congrès de Nantes, le SI.EN-UNSA Éducation s'est résolument engagé dans un travail visant à conforter ses relations d'entente et de coopération avec les partenaires du réseau ESPER (*). On se souvient à ce propos de la signature de conventions d'accord avec l'OCCE et, en novembre 2010, avec la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque).



Le 25 novembre dernier, lors du salon européen de l'éducation, c'est avec la CASDEN-Banque populaire que notre organisation a signé le texte d'un accord ambitieux dont l'objectif consiste à pérenniser, en la développant, une relation partenariale ancienne et fructueuse. Les deux organisations s'engagent à se soutenir mutuellement dans des actions militantes souvent caractérisées par une forte dimension éducative.

La participation, à propos de l'Éducation contre le racisme, de Lilian Thuram à notre dernier Conseil syndical, augure au plan national des initiatives que nous mettrons en place conjointement avec la CASDEN mais aussi avec la MGEN.

Pour renforcer nos liens de coopération, les termes de cet accord, négocié pour le SI.EN-UNSA Éducation par Franck Montuelle, induisent un rapprochement du maillage territorial des deux organisations : délégués départementaux CASDEN-BP et militants du SI.EN-UNSA Éducation.

Nous reviendrons prochainement sur le site Internet comme dans notre revue « *L'Inspection : réalités et prospective* » sur la mise en œuvre de cet important accord signé par Philippe Miclot pour la CASDEN et Patrick Roumagnac pour le SI.EN-UNSA Éducation. ■

(*) ESPER : Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République

Les fiches-métier RIME ...

es membres du Bureau national ont examiné la fiche RIME (Répertoire interministériel des métiers de l'État) des inspecteurs de l'enseignement primaire et celle des inspecteurs de l'enseignement secondaire en comparant la version du 22 juin 2010 à celle du 30 juin 2011.

Précisons que l'arrêté du 30 juin 2011, modifiant l'arrêté du 22 juin 2010, concerne les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours de recrutement des inspecteurs. Cet arrêté comporte en annexe le référentiel métier issu du Répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME). Ce document, très volumineux, distingue toujours les inspecteurs de l'enseignement primaire de ceux du second degré, alors même que le ministère, sur la demande

insistante du SI.EN-UNSA Éducation, a produit un référentiel unique pour tous les inspecteurs.

Il convient donc de s'interroger sur le statut de ces annexes au regard de la note de service de 2009 portant sur les missions des inspecteurs.

Dans l'hypothèse où ces annexes prendraient une valeur réglementaire en lien avec la réforme de la gouvernance, elles apporteraient des indications qu'il conviendrait alors d'étudier de près.

Si les deux fiches demeurent séparées, elles se rapprochent indéniablement et se rejoignent en de nombreux points. Elles portent toutes deux une clarification des missions dévolues aux inspecteurs. On notera que la version de juin dernier est plus précise et mieux structurée que celle de 2010. On y discerne



Comparaison entre les fiches RIME Inspecteurs du

Arrêté du 22 juin 2010	Arrêté du 30 juin 2011	Observations			
INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					
Définition du métier Mettre en œuvre les politiques éducatives et pédagogiques de l'enseignement primaire au sein d'une circonscription.	Définition du métier Mettre en œuvre les politiques éducatives de l'enseignement primaire, exercer des missions de pilotage pédagogique, de management et de conseil.	Retrait dans la définition du métier de la référence à la circonscription qui se trouve déportée dans les activités principales Apparition explicite des concepts de « pilotag pédagogique, management, conseil ».			
Activités principales Pilotage administratif et pédagogique d'une circonscription sous l'autorité de l'inspecteur d'académie Evaluation des enseignants et du fonctionnement des écoles. Formation des enseignants et animation bédagogique d'une circonscription. Participation aux jurys de concours de recrutement des professeurs des écoles et conception des sujets. Contribution à la préparation de la rentrée scolaire dans le premier degré. Relations avec les communes, les groupements de communes et les partenaires de l'école. Missions d'expertise dans le cadre du pilotage académique et départemental.	Activités principales Pilotage de l'action éducative à l'échelle de la circonscription ou du département. Evaluation des enseignements, des écoles et des enseignants. Suivi des évaluations nationales et analyse des résultats. Gestion de la carte scolaire. Mesure de l'efficacité de l'enseignement dispensé en fonction des résultats et des acquis des élèves. Conseil aux enseignants, impulsion et développement des bonnes pratiques. Détection des talents et promotion de ces derniers en lien avec les services de ressources humaines. Conseil donné à l'inspecteur d'académie- directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) et participation aux instances départementales. Contribution aux principaux actes de gestion des personnels (recrutement, titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation).	Disparition de la fonction de pilotage administratif, l'Inspecteur du premier degré se recentre sur l'action éducative et son efficacité. Apparition de la référence territoriale au département et effacement de l'autorité de l'Inspecteur d'académie. Retrait de la formation des enseignants. Retrait de la relation avec les communes Apparition affirmée des fonctions de conseil, détection de talents, gestion des personnels et conseils à l'IA qui relèvent des techniques de GRH. La mission d'expertise en lien avec le pilotage académique disparaît.			
Savoir-faire Mobiliser les personnels et les écoles autour des apprentissages attendus à l'école primaire. Accompagner les enseignants dans l'acquisition des concepts et méthodes-clefs sous-jacents aux programmes du primaire. Conduire une inspection individuelle et conseiller les personnels. Animer l'équipe de circonscription. Négocier avec des interlocuteurs variés.	Savoir-faire Conduire des entretiens. Evaluer les compétences et détecter des potentiels. Travailler en équipe. Evaluer et hiérarchiser des besoins. Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles. Jouer un rôle de conseil et d'aide à la décision.	La conduite de l'inspection individuelle disparaît et se mue en évaluation des compétences et détection des potentiels. Disparition de la référence à l'équipe de circonscription.			
Connaissances Organisation et réglementation de l'enseignement primaire. Programmes nationaux et orientations pédagogiques nationales et académiques. Diagnostics et analyses d'organisations. Organisation générale de l'Etat, de l'administration et des collectivités.	Connaissances Système éducatif et ses enjeux. Techniques de management. Techniques de conduite du changement. Méthodologie de conduite de projet. Notions sur la scolarisation et la prise en charge des élèves handicapés. Technologies de l'information et de la communication/culture Internet.	Les connaissances sont moins en lien avec (les ?) spécificités de l'enseignement du premier degré. La définition des connaissances apparaît beaucoup plus technique voir techniciste. La définition des items est plus transversale.			

toutefois un inquiétant glissement technique voire techniciste qui fait de l'inspecteur un gestionnaire des ressources humaines, rôle assez comparable à celui de DGRH d'une entreprise.

Qu'il s'agisse du premier ou du second degré, nous ne pouvons demeurer insensibles à la disparition de toute référence explicite à l'inspection individuelle au profit d'une évaluation des enseignements. Cette évolution est à méditer tant l'inspection individuelle constitue (encore) le cœur de notre identité professionnelle. Le renforcement du conseil aux enseignants ne peut, à lui seul, suffire.

Le retrait de la référence à une expertise disciplinaire ou de spécialité interpelle fortement les IEN du second degré, tout comme le silence sur la nécessaire coopération avec les chefs d'établissement et leur participation aux conseils pédagogiques. Nous sommes également étonnés de la suppression de la référence à la fonction/mission de conseil au recteur d'académie et à son équipe.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les IEN-IO, ce référentiel apporte un certain nombre d'éléments d'appui pour un positionnement des IEN IO auprès des recteurs, dans une logique de pilotage partagé avec l'ensemble des inspecteurs. Il affirme notamment une vision transversale et systémique de l'accompagnement et de l'évaluation des pratiques et des personnels qui correspond à la culture de l'orientation que portent les inspecteurs de l'orientation.

« primaire » et inspecteurs du « secondaire »



Arrêté du 22 juin 2010	Arrêté du 30 juin 2011	O bservations			
INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE					
Définition du métier Exercer des missions d'évaluation, d'animation et de formation dans le cadre d'une discipline ou d'une spécialité.	Définition du métier Mettre en œuvre la politique éducative, exercer des missions de pilotage pédagogique, de management et de conseil.	Disparition de la référence au cadre de la discipline ou de la spécialité .			
Activités principales Evaluation des enseignants du second degré et du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire. Conception des sujets d'examen et participation aux jurys d'examens et de concours de recrutement des enseignants. Participation à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution au pilotage pédagogique dans une académie. Missions d'expertise et d'aide à la décision dans leur domaine de compétence.	Activités principales Pilotage de l'action éducative dans l'académie. Evaluation des pratiques des enseignants et des équipes disciplinaires ou pédagogiques, des enseignements et des établissements (suivi des évaluations nationales, analyse des résultats aux examens, etc.). Vérification de la qualité et mesure de l'efficacité de l'enseignement dispensé (respect des programmes, applications des réformes, résultats et acquis des élèves). Contribution aux principaux actes de gestion des personnels (recrutement, titularisation, évalua- tion, avancement, promotion et affectation). Conseil aux enseignants, impulsion et développement des bonnes pratiques. Détection des talents et promotion de ces derniers en lien avec les services de ressources humaines. Conception d'actions de formation continue. Conception des sujets, organisation des examens et concours en lien avec les services compétents. Animation de groupes d'experts lors de l'écriture de programmes ou des référentiels de formation.	La grande nouveauté : référence à l'évaluation des enseignements qui se substitue à celle des enseignants. Émergence du conseil aux enseignants de manière explicite. Clarification des missions sur la nouvelle version, ce qui va dans le bon sens. Disparition de la référence à la formation initiale alors même que la réforme de la formation des enseignants implique davantage l'intervention des inspecteurs			
Savoir-faire Conduire une inspection individuelle et conseiller les personnels du second degré. Concevoir des formations et les mettre en œuvre. Animer des groupes de travail. Travailler avec les personnels de direction et les autres inspecteurs dans le cadre d'un pilotage pédagogique partagé.	Savoir-faire Conduire des entretiens. Jouer un rôle de conseil et d'aide à la décision. Evaluer les compétences et détecter des potentiels. Initier et conduire des partenariats. Réaliser des synthèses. Travailler en équipe.	La notion d'inspection individuelle disparaît au profit du conseil, de l'évaluation et de la conduite d'entretiens.			
Connaissances Organisation et réglementation de l'enseignement primaire. Programmes nationaux et orientations pédagogiques nationales et académiques. Diagnostics et analyses d'organisations. Organisation générale de l'Etat, de l'administration et des collectivités.	Connaissances Système éducatif et ses enjeux. Domaine disciplinaire. Techniques de conduite du changement. Techniques de management. Méthodologie de conduite de projet. Technologies de l'information et de la communication/culture Internet.	Retrait d'une référence explicite à la spécialité et au disciplinaire. Ceci est préoccupant ! La spécificité de la mission d'un IEN ET EG réside dans son expertise pédagogique et disciplinaire.			

Environnement professionnel

Inspecteur et territorialité, quel métier, quelles fonctions, quelles missions ?

Quand on passe le concours, on apprend par cœur que l'inspecteur a quatre missions : l'impulsion, l'inspection, la formation, l'expertise. Mais au-delà des slogans existentiels, comment cela se décline-t-il vraiment dans les faits ?

1 • Hiérarchie et pédagogie sont dans un bateau ...

Dans le second degré ces deux fonctions sont clairement séparées, l'une est assurée par le chef d'établissement, l'autre par l'inspecteur, IEN dans l'enseignement professionnel, IPR dans l'enseignement général. Dans le premier degré, les directeurs d'école n'ont pas le statut de chef d'établissement, et si les directeurs attendent bien qu'on les dote d'un statut, ils affichent clairement leur opposition à prendre en charge le volet hiérarchique. Dans ces conditions, c'est bien l'IEN chargé de circonscription qui assure la double fonction hiérarchique et pédagogique.

La formation continue des enseignants, l'impulsion pédagogique et l'accompagnement des enseignants en difficulté constituent un point commun pour les IEN 1D, les IEN 2D et les IPR, mais dans le premier degré cette GRH est associée à des moyens d'action, la gestion des remplacements selon les besoins de proximité ou de durée, la vie scolaire et ses constantes médiations avec les usagers, et enfin l'expertise et la force de proposition sur les structures, la classe, l'école. La polyvalence du premier degré s'exprime donc dans la fonction d'inspecteur. Deux échelons intermédiaires, entre le niveau du PE et celui du recteur, se partagent officiellement la tâche jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

Y en avait-il un de trop? En supprimant les DSDEN le ministère a choisi : comme dans le second degré, on fait passer la gestion administrative au niveau académique avec force technologie et applications en ligne, et l'on se contente d'un seul échelon hiérarchique intermédiaire. Dans le premier degré, hiérarchie et pédagogie sont dans un même bateau, dans le second degré, ils naviguent « en flotte »!

La comparaison avec les autres pays européens corrobore l'analyse : là où, en Finlande par exemple, on se passe d'inspecteurs, c'est que l'on dispose d'un échelon hiérarchique de proximité fort, en l'occurrence des chefs d'établissements concentrés couvrant la globalité de la scolarité obligatoire, versus école du socle. Ils recrutent directement leurs enseignants, décident des movens dévolus à la formation continue, gèrent eux-mêmes les problèmes de remplacement. Ailleurs, en Angleterre ou en Ecosse, les inspecteurs sont chargés de concentrer leur action sur des inspections - ou évaluations - d'établissements. Ils n'en sont pas pour autant des supérieurs hiérarchiques, cet échelon étant toujours assuré par un directeur statutaire, un chef d'établissement qui recrute et gère les enseignants, évalue leur travail dans la classe ainsi que la relation à l'élève.

2 • Territoire et présence de l'État

Le débat sur l'inspection interpelle fortement la question de la territorialité. Si l'on se pose la question en termes fonctionnels, ce n'est pas l'inspection en elle-même qui justifie la territorialité, c'est la fonction hiérarchique. La refonte de la gouvernance induit une relecture des territoires. Avec le niveau du département disparaît un maillon éducatif intermédiaire entre la commune et la région. Si en plus du maillon départemental on supprimait le territoire de la circonscription, ne serait-ce pas alors le grand vide, la place nette faite par l'Etat aux petites collectivités locales, qu'elles soient communes ou cantons? Et qui pourrait véritablement assurer le suivi des enseignants et le partenariat direct avec la myriade des collectivités locales sur un aussi grand territoire? Le rapprochement est sans doute osé, mais ceux et celles de nos collègues qui agissent dans les quartiers difficiles de certaines zones urbaines mesurent bien les difficultés à maintenir coûte que coûte la présence de l'Etat dans des secteurs enclavés. Hors des grandes agglomérations, ceux qui, à juste titre, dénoncent les « féodalités » vont avoir fort à faire si l'on supprime les circonscriptions. Mais ne nous trompons pas de cible dans ce combat. Dans le premier degré, la compétence scolaire est à la commune, et à moins d'une révolution copernicienne, rien ne laisse penser que cela puisse changer d'ici peu. Avec le commandant de la gendarmerie locale, l'IEN est bien souvent le seul représentant de l'État, par définition inéligible, aux cantonales actuellement, très probablement aux territoriales, prochainement.

L'importance n'est pas des moindres : pour peu que le directeur d'école ou un enseignant de l'école soit lui-même élu dans sa commune ou dans la commune voisine - et le cas n'est pas rare, pour peu que les choix politiques soient, comme cela arrange, convergents ou divergents, pour peu que dans le village comme dans le chef-lieu de canton les projets pédagogiques du maître « élu » ou candidat « vizir à la place du vizir » deviennent un enjeu pour les prochaines élections municipales, les conflits d'intérêts ont de beaux jours devant eux. C'est donc dans ce

NOTRE MÉTIER

contexte que l'échelon intermédiaire de l'Etat, celui de la circonscription, conforte toute sa légitimité, sur un territoire donné, délimité, qui garantit un repérage des interlocuteurs, un balisage des partenariats et des champs de compétences, le principal du collège dans son établissement globalement au milieu du canton, l'IEN CCPD dans une zone un peu plus large, mais clairement identifiée.

Pour autant, l'IEN n'est pas chef d'établissement, et le chef d'établissement n'est pas inspecteur. En dehors de ce postulat de territoire, ne doit-on pas se demander si la réforme de la gouvernance ne met pas dos à dos le chef d'établissement et l'inspecteur du second degré? Le tollé légitime sur la perspective d'une évaluation pédagogique des enseignants montre bien là où le bât blesse.

• Inspection des villes et inspection des champs

Si la lecture du territoire est assez facile en zone rurale ou dans les agglomérations de petite taille, elle

devient plus difficile à cerner dans les gros centres urbains. Le rapport s'inverse, ce n'est plus un inspecteur pour plusieurs collectivités, mais plusieurs inspecteurs pour une même collectivité. En zone rurale, on a pris l'habitude d'entendre autant de voix que de communes ; le rôle de l'Etat consiste à mettre de la cohérence dans ce concert « féodal », à rappeler les principes d'une éducation laïque, gratuite et obligatoire, à rappeler les enjeux des programmes nationaux et, avec eux, l'égalité d'accès à des outils pédagogiques actualisés, entretenus. Dans l'intérêt des élèves, cela passe par des locaux scolaires sûrs, décents et praticables, des manuels en accord avec les programmes, un équipement audiovisuel et informatique maintenu en état de marche, la liste est longue. En zone urbaine, la collectivité locale a, face à elle, deux, trois inspecteurs, parfois plus; avec l'assouplissement de la carte scolaire, les secteurs de collèges s'entrecroisent et, avec eux, les zones urbaines sensibles, les zones d'éducation prioritaire, sans parler du zonage des interventions d'autres services de l'Etat, du département ou de la région.

Dans sa mission d'éducation, l'État, en l'occurrence les IEN, peut-il alors parler à plusieurs voix? Probablement non. L'harmonisation s'impose. Même si la symphonie n'était pas toujours des mieux interprétée, le rôle de chef d'orchestre était jusqu'ici assuré par le DSDEN ou par un IA en résidence. Avec la nouvelle gouvernance, c'est probablement vers une mise en réseau des territoires que l'on devra s'orienter, en un mot, des IEN aux territoires confortés, mais d'autant plus légitimes qu'ils sauront agir et travailler en réseaux. Pour autant, c'est parce qu'il est territorial que l'IEN CCPD peut maîtriser la connaissance de son terrain, être interlocuteur de la collectivité locale, acteur moteur de sa GRH et pertinent en termes de pédagogie. La fonction réseau ne se suffit pas à elle-même, la fonction hiérarchique ne peut s'affranchir de la territorialité.



- Une réflexion continue sur les meilleures pratiques pédagogiques
- Des partenariats avec des experts renommés et des institutions de référence
- La création de collections multi-supports papier et numériques

Découvrez toutes nos publications sur notre espace pédagogique numérique : www.editionsdidier.com



Prétendre inspecter les conseillers d'orientation psychologues : un combat d'arrière-garde ?

Le combat à mener ensemble contre ce qui nous menace aujourd'hui!

oila plusieurs années que nous affirmons avec force que l'inspection individuelle et l'évaluation des conseillers d'orientation psychologues ne peut que contribuer à améliorer le service rendu aux usagers, non seulement en permettant la reconnaissance de leurs pratiques spécifiques mais aussi en accompagnant leur entrée dans le métier. Elle conditionne leur nécessaire retour dans le droit commun. Notre syndicat a constamment défendu le principe d'un recrutement des conseillers comme fonctionnaires stagiaires, titularisés après une inspection individuelle comme l'ensemble des personnels enseignants.

Notre lecture du décret du 25 août dernier relatif au statut particulier des directeurs de CIO et conseillers d'orientation psychologues, et, en parallèle, celle du projet de décret sur la gouvernance des académies, nous a conduits à renouveler cette exigence avec celle de notre affectation en académie.

Dans le projet de circulaire d'application relative à la réforme de la gouvernance académique que nous examinons actuellement, il est en effet question d'un « service académique » de l'inspection. Tout en dénonçant le terme « service » auquel nous préférons celui de « pôle », nous voyons, dans cette expression, se profiler la perspective, défendue par le SI.EN UNSA Éducation, du corps unique d'inspection.

En tant qu'IEN-IO, ce rattachement explicite à l'académie semble indiquer de façon claire la fin de notre affectation en département. Cette affectation, en effet, nous coupe d'un vrai pilotage pédagogique partagé avec les autres corps d'inspection du second degré (IEN-ET/EG, IA-IPR) et a tendance à privilégier et à multiplier les tâches de gestion administrative au détriment de notre mission première qui est de mettre en œuvre la politique académique d'orientation, d'évaluer les pratiques des acteurs sur le terrain et d'accompagner les services d'orientation.

Cependant, le ministère avance masqué et pratique, dans le cadre d'un pseudo-dialogue social avec nos organisations, une curieuse danse de salon (un pas en avant, un pas en arrière, un pas en avant). Ne préparerait-il pas l'hallali par petites touches ? C'est à la lecture des projets de décrets sur l'évaluation des enseignants que nous nous inquiétons des intentions véritables de notre ministre. Faire disparaître à terme les corps d'inspection territoriaux par un tour de passe-passe lié à la gouvernance et la mise au rebus de l'évaluation des enseignants par les inspecteurs permettraient l'économie de quelques milliers de postes d'inspecteurs et ouvrirait au marché l'évaluation externe, dans une mise en concurrence généralisée des établissements et des acteurs ...

Quid des conseillers d'orientation psychologues là dedans? Qui les évaluerait? À ce jour, ils ne sont pas nommés en établissement, et l'existence des CIO semble réaffirmée dans le décret d'août 2011 bien que la petite phrase: « ... les conseillers d'orientation psychologues exercent leur activité sous l'autorité du DCIO ou de l'établissement au sein duquel ils sont affectés », puisse prêter à interprétations diverses.

Par ailleurs, la participation des DCIO et des Copsy au Service public d'orientation (SPO) n'y est évoquée que dans le cadre du service « dématérialisé » (on peut donc y participer d'où qu'on soit physiquement !) À quand les quelques Copsy qui restent, dans les établissements scolaires ... ECLAIR ?... jusqu'à leur disparition au profit des recrutements locaux et de la remise des questions d'orientation entre les mains de prestataires externes !

En tant qu'inspecteurs de l'orientation nous sommes convaincus de la pertinence des CIO et des conseillers d'orientation psychologues, au service d'une orientation tout au long de la vie centrée sur l'épanouissement des personnes et la solidarité. Parce que nous subodorons les intentions cachées du gouvernement, nous revendiquons clairement la juste place des services, notamment au cœur du SPO, de l'expertise des conseillers d'orientation psychologues et de l'évaluation des pratiques d'orientation de l'ensemble des acteurs par les experts que nous sommes. Nous ne nous résignons pas à une mort annoncée des uns et des autres. Affirmer notre point de vue sur l'évaluation et l'inspection des COPsy n'est pas un combat d'arrière-garde, au contraire, il incarne le combat que nous devons tous mener ensemble contre ce qui menace aujourd'hui le service public et le corps d'inspection!



L'évaluation des écoles : quelles perspectives aujourd'hui ?

Le bilan du séminaire national, un an après ...

Il y a quelques années, le recteur avait souhaité mobiliser les corps d'inspection de l'académie (1er et 2nd degré) autour de la question de l'évaluation des établissements, dans le cadre des réseaux ambition réussite. Cette démarche a permis de lancer une première réflexion sur l'élaboration d'un protocole d'inspection d'écoles et de collèges en RAR et une mise en œuvre qui a concerné un certain nombre de réseaux. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, un séminaire national piloté par l'inspection générale et la DGESCO a réuni des IEN représentant chaque département.

Cette communication a pour objet de dresser le bilan, un an après.

1 • Détachement

- En dépit d'un certain désintérêt de l'Inspecteur d'académie sur la question de l'évaluation d'école, rivé qu'il était sur l'inspection individuelle dont il faisait un décompte très minutieux en conseil d'IEN, quelques collègues programmaient des inspections collectives chaque année. Les retombées de ces démarches restaient purement locales puisqu'aucune organisation ne permettait de centraliser et d'exploiter ces travaux au niveau départemental. Après le séminaire, la situation n'a pas évolué d'un iota! Il en résulte des pratiques très diverses selon les circonscriptions, tant au niveau des objectifs que des démarches, certains ignorant même que des documents de cadrage départemental étaient disponibles sur le site de l'IA ! En dépit de cette diversité, le point commun reste le lien entre inspections individuelles et évaluation collective.
- Les visites croisées associant assez banalement l'équipe de circonscription avec un IEN d'une circonscription voisine ou de l'IEN mission préélémentaire. Selon les collègues engagés dans la réflexion, l'intérêt d'une visite menée conjointement par deux collègues n'est pas contesté. En revanche, la question du positionnement des conseillers pédagogiques reste délicate. Lorsque leur participation a été réelle, deux modalités sont évoquées :
 - Analyse préalable des indicateurs et du fonctionnement de l'école (directeur/CPAIEN) qui permet de dégager collectivement les axes de problématique;
 - Visite de classes (seul ou avec l'IEN).
- Dans tous les cas, les visites et les rapports qui ont suivi ont permis d'analyser le fonctionnement des équipes au regard des résultats des élèves.
- La place du directeur est primordiale (facilitateur/régulateur).

2 • Des interrogations

• Au plan local

- Inspection / évaluation d'école ? La question, clarifiée au cours du séminaire national, reste posée au plan départemental.
- Pas de lien avec la formation (stages d'école ? Problème de calendrier avec les contraintes du plan de formation « 18h » ?) et avec les calendriers des projets d'école.
- Articulation forte entre inspection individuelle et évaluation d'école ; mais cette « cohabitation inspections/visites » est parfois mal vécue.
- La question du temps à consacrer à cette démarche est largement posée.
- Pour favoriser une exploitation des rapports d'évaluation d'école (cela peut aussi concerner les inspections individuelles), nous avons proposé de définir, pour l'année, un cadrage orientant les observations de chacun et facilitant ensuite les synthèses.
- La question de la formation des CPC est aussi posée.
- Quelle(s) incidence(s), à terme, sur les lettres de mission ? À noter que dans le département tous les IEN ont une lettre de mission, mais un seul d'entre eux se voit invité à conduire au moins 4 évaluations d'école dans l'année...

• Au plan académique

Si le recteur a réactivé, dans le cadre de l'évaluation des R.A.R. et du bilan national de ces réseaux, la réflexion des corps d'inspection pour arrêter une démarche académique, le discours quant aux autres structures reste très timide. Seule l'auto-évaluation des enseignants bénéficie d'un discours incitatif, avec, notamment, une formation dans le cadre du collège des IA-IPR.

• Au plan national

Depuis le séminaire, aucune relance n'a été faite.

3 • Pour conclure

Si l'évaluation d'école apparaît comme un outil de pilotage déterminant pour susciter des réflexions pédagogiques et organisationnelles, elle reste souvent difficile à inscrire dans un cadre pérenne:

- manque de cohérence des discours institutionnels ;
- manque de cohérence entre les niveaux hiérarchiques: une démarche qui fluctue en fonction des personnes, sans logique à long terme;
- la question de la gestion du temps ;
- la diminution des formations qui ne permet plus, dans nombre de départements, d'inscrire une nouvelle dynamique au sein de l'établissement scolaire.

L'Inspection dans le second degré

L'inspection individuelle, ses objectifs, ses pratiques ...

ous les projets de réforme actuels, en particulier celui concernant l'évaluation des enseignants, nous amènent à nous interroger sur l'inspection individuelle, ses objectifs et ses pratiques.

Dans le second degré, les professeurs évoluent dans un ensemble piloté par un chef d'établissement. Dans ce contexte, l'acte d'inspection est-il indispensable dans un dispositif d'évaluation des enseignants et sur quoi doit-il porter? Certaines compétences professionnelles qu'un enseignant doit mettre en œuvre et les activités qui s'y rapportent sont réalisées au sein de l'établissement scolaire, mais hors de la classe. Elles sont généralement transversales, consacrées au suivi des élèves, aux projets pédagogiques, aux actions de remédiation, d'aide et de soutien, ou à d'autres activités éducatives et pédagogiques.

Toutes ces activités peuvent naturellement être évaluées par l'équipe de direction qui a la capacité de mesurer au quotidien l'investissement de l'enseignant pour les différentes actions dans lesquelles il est engagé.

Les compétences de l'enseignant qui représentent le cœur de métier sont bien entendu mises en œuvre dans le cadre du face à face pédagogique. L'évaluation de ces dernières pourrait éventuellement s'appuyer sur les cahiers de textes et les travaux des élèves, mais cette vision serait incomplète car faisant abstraction de l'acte pédagogique lui-même.

L'inspection individuelle dans la classe est donc le seul moyen de procéder à différents constats :

- l'exactitude scientifique et technique des contenus dispensés par l'enseignant;
- leur adéquation par rapport aux programmes, référentiels et règlements;
- la manière dont le professeur met en œuvre les supports qu'il a préalablement établis ou choisis;
- la manière dont il va gérer son groupe, ce qui va permettre de faciliter ou non les apprentissages.

La dimension scientifique, technique et didactique de cette observation oblige à ce qu'elle soit réalisée par un inspecteur pédagogique, spécialiste de sa discipline. Cette observation sera double. Elle permettra de mesurer la qualité, la véracité et la pertinence des enseignements dispensés. Pour ce faire, l'inspecteur pourra consulter tous

les supports mis à sa disposition qui compléteront son jugement en considérant des événements qui se sont déroulés tout au long de l'année scolaire.

Cette observation permettra aussi de mesurer la plus-value pédagogique que le professeur est capable de dégager afin de faciliter la compréhension des élèves.

Les contenus et les aspects pédagogiques sont liés en permanence dans l'acte d'enseigner. Il est donc difficile de les dissocier dans l'observation. Les séquences d'inspection observent la classe dans sa globalité, peuvent et doivent déboucher sur l'évaluation des enseignants et des enseignements. Elles doivent être réalisées par des inspecteurs, spécialistes d'une discipline, et sont une composante incontournable de l'évaluation des professeurs. L'autre composante, plus transversale, liée à l'implication dans un établissement, sera évaluée par l'équipe de direction. Ce regard croisé des corps d'encadrement ne pourra qu'améliorer la qualité et la pertinence de l'évaluation.

► Apprendre les gestes qui sauvent à l'école : la MAIF s'engage !





F. Montuelle pour l'INSPECTION : La MAIF, nous la connaissons tous. Elle assure une grande majorité de collègues. Nous l'envisageons aussi comme un partenaire de l'Éducation nationale, mais concrètement dans quels domaines s'investit-elle ?

La MAIF: la MAIF s'engage dans l'apprentissage des gestes qui sauvent!

Saviez-vous que la survie d'une victime d'un accident tient bien souvent à l'intervention immédiate d'un témoin ? En France, seuls 27% de la population sont formés aux gestes de premiers

secours (85% en Allemagne). Pourtant, lorsqu'ils sont pratiqués, ils augmentent de 15% les chances de survie.

La MAIF a décidé de favoriser leur apprentissage auprès de tous dans le cadre de son engagement pour l'accès à l'éducation pour tous. En partenariat avec l'Éducation nationale (programme de formation pour les collégiens) et la FNPC (programme de sensibilisation du grand public), elle met donc en place de nombreuses actions pour sensibiliser tous les publics à apprendre à sauver des vies.

Pour témoigner et échanger sur l'importance d'être formé aux gestes qui sauvent, rendez-vous sur les réseaux sociaux et sur le site www.maif.fr.



Quels modèles pour l'inspection scolaire ?

Rémi Thibert, enseignant d'anglais-lettres en LP, détaché auprès de l'IFÉ (Institut Français de l'Éducation - ENS Lyon)

L'inspection en France

L'inspection scolaire telle qu'elle se passe aujourd'hui n'est pas satisfaisante. Dans la réforme en cours, le gouvernement souhaite renforcer le rôle des chefs d'établissement dans la procédure d'évaluation des enseignants, ce qui entraîne de fait un changement de mission des inspecteurs. En ce qui concerne l'évaluation de l'enseignant, pourtant jugée inefficace, que ce soit pour la gestion des ressources humaines, le contrôle ou l'accompagnement, la logique reste la même : on en reste à une évaluation individuelle, comme si la qualité de l'enseignement dispensé ne dépendait que de l'enseignant et de ce qui se passe dans la classe. Quid de l'effet établissement, dont on sait qu'il existe?

Évolutions en Europe

Ses inspectorats en Europe ont fortement évolué depuis les années 1980, suivant la voie tracée par les anglo-saxons qui misent sur les inspections d'établissement et abandonnent les inspections individuelles (les missions d'évaluation peuvent aussi être extériorisées). Ces inspections complètes (full inspections) impliquent aussi les acteurs extérieurs à l'école (parents, associations complémentaires,...) et se font en complément d'une auto-évaluation au sein de l'établissement. Ceci nécessite une véritable culture de l'auto-évaluation.

Les systèmes éducatifs sont dans la plupart des pays très décentralisés et il existe une très forte autonomie laissée à l'échelon local, voire à l'établissement. Cependant les standards à respecter sont définis de manière centralisée par l'État. Le rapport d'évaluation est souvent rendu public.

Il est à noter que quelques pays ont décidé de ne plus procéder à des inspections : le Danemark, la Norvège et l'Estonie. Il existe dans ces pays un très fort degré d'autonomie, la qualité de l'éducation relève de la commune. Les chefs d'établissement recrutent souvent eux-mêmes les enseignants.

Pour une inspection plus efficace

Les différentes recherches concernant l'inspection scolaire font état d'effets très limités, quand ce n'est pas d'effets négatifs. L'inspection ne peut être efficace que si elle est associée à d'autres facteurs comme la formation continue, le leadership, l'implication de l'autorité locale, l'auto-évaluation, etc. La qualité du rapport d'inspection est primordial: il doit être clair et pointer les forces et faiblesses de l'établissement, il doit être expliqué et doit proposer des pistes, ce qui implique un suivi ensuite, au travers d'inspections plus ciblées.

Un consensus se dessine pour élargir le spectre de l'inspection à d'autres acteurs, parties prenantes du système éducatif (partenaires, parents, associations, etc.) et envisager d'autres modes d'évaluation : par les pairs ou par des associations partenaires notamment. Une des clés réside aussi dans l'alternance entre différents types d'inspection: inspection d'établissement et auto-évaluation bien entendu, mais aussi des risk-based inspections (afin de déterminer le risque que la qualité attendue dans un établissement ne soit pas atteinte), des inspections thématiques ou encore des inspections surprises. Certains inspectorats se refusent à émettre la moindre recommandation et en restent au constat. C'est souvent au chef d'établissement qu'il revient de tirer les conclusions. Pourtant, d'après Van Bruggen (2010), l'inspection gagnerait probablement en efficacité si elle était assortie de jugements et de conseils portant sur les enseignements et si un suivi était mis en place ensuite. Il s'agit d'initier une dynamique d'échanges et de développer la coopération entre enseignants plutôt qu'un système fondé sur la réussite personnelle et la compétition qui aurait des effets pervers et favoriserait notamment la fraude. Cela permettrait peut-être de répondre aux besoins spécifiques des enseignants en difficulté.

Conclusion

Pour que l'inspection en France joue un rôle actif dans la qualité de l'éducation, ses missions doivent être redéfinies. S'intéresser à ce qui se passe collectivement au niveau d'un établissement, assurer un suivi cohérent et qui réponde aux attentes des acteurs de l'école ainsi qu'aux usagers, établir une relation de confiance avec les équipes éducatives, dissocier l'aspect de l'évaluation de la gestion de carrière sont autant de pistes auxquelles réfléchir.

La qualité de l'éducation ne dépend pas tant de l'inspection que des relations qui sont tissées autour de l'acte d'évaluation entre les enseignants, les chefs d'établissement, le réseau local d'éducation, les partenaires extérieurs et les inspecteurs.



Rémi Thibert, (2011). Inspection scolaire : du contrôle à l'accompagnement ? Dossier d'actualité Veille et Analyses, (n° 67).

► Conseil syndical du 9 novembre 2011

Conseil syndical exceptionnellement « hors les murs » au CFA Médéric

Le Conseil syndical de ce 9 novembre s'est déroulé non seulement dans un cadre inhabituel puisque les membres du Bureau national et les responsables académiques venus nombreux ont été accueillis au CFA Médéric par un de nos anciens collègues, mais aussi parce que ce Conseil a vu l'intervention de Lilian Thuram au titre de sa fondation de lutte contre le racisme.

La première partie de la réunion a permis aux responsables académiques d'évoquer la situation sur le terrain et les difficultés éprouvées.



Les responsables ont rendu compte de l'état de la syndicalisation et des résultats locaux aux élections professionnelles.

Les inquiétudes sont grandes quant aux regroupements des inspections du premier degré parce qu'ils entraînent systématiquement des suppressions de postes de secrétariat à une époque où les applications sur la formation continue, le service minimum d'accueil, la gestion des remplacements et des autorisations d'absence s'ajoutent les unes aux autres, rendant plus complexes les tâches de nos secrétaires. Mieux, la rectrice de Lille, par exemple, prévoit des suppressions de postes d'inspecteurs, tant dans le second degré que dans le premier, sans que la demande n'émane de la DGRH et sans départs à la retraite annoncés.

Les mécontentements sont grands dans toutes les académies et le mot d'ordre lancé par le SI.EN « le mardi, restons assis » est bien suivi. Il l'est moins là où les IEN sont engagés dans une action plus forte (boycott des séminaires ou d'une partie des conseils d'IEN.

Avec Lilian Thuram, mieux comprendre le racisme pour mieux le combattre !

e conseil syndical national du SI.EN a reçu Lilian Thuram qui est venu présenter sa Fondation et le projet « *Nous autres* ». Il a fallu jouer les prolongations : pendant plus de deux heures, les débats menés par l'infatigable Lilian ont montré l'urgente nécessité de mieux comprendre les mécanismes et les origines du racisme pour lutter efficacement contre ce fléau social.

Grâce au soutien de la MGEN et de la CASDEN, deux DVD très complets ont été réalisés. Dans le droit-fil des valeurs ayant présidé à sa création, le SI.EN s'est engagé à soutenir cette action en assurant la promotion de cet outil pédagogique, fourni gratuitement à tous ceux qui le souhaitent. Il incitera les inspecteurs à en assurer la promotion auprès des enseignants. Loin des incantations stériles issues d'une morale qui a montré ses limites, les dossiers et témoignages contenus dans ces documents constituent des ressources aidant les enseignants à concevoir des séquences éducatives dans lesquelles les élèves prennent conscience du poids des représentations au cœur des relations sociales.

Ce remarquable support montre aussi toute l'importance de l'enseignement de l'histoire, clé incontournable pour la compréhension de notre société. À cet égard, le conseil syndical national du SI.EN UNSA Éducation exhorte le ministre de l'Education à revenir sur les menaces de disparition du caractère obligatoire des cours d'histoire au lycée. Les modestes économies financières résultant de cette mesure pourraient avoir un coût social exorbitant!

Au-delà du racisme, les débats ont montré que les inspecteurs entendaient aussi s'engager dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de domination.

Les représentations sur les prétendues supériorités de race, de genre ou de sexe, pèsent sur l'avenir de notre société. Si les appels à la haine raciale sont massivement rejetés aujourd'hui, combien de propos insidieux soulignent les distances sociales qui nous séparent ?

En 1998, Liliam Thuram et ses coéquipiers ont su nous faire rêver à une France « black, blanc, beur ». Le rêve est sans doute passé trop vite, mais il a laissé des traces profondes. À rebours du rêve, c'est à un réveil social que nous invite aujourd'hui notre ami. Le SI.EN UNSA Éducation dont les valeurs fondatrices renvoient à la lutte contre toutes les formes de discrimination, est fier de s'engager à ses côtés et de faire la promotion de l'outil pédagogique que chacun peut commander à l'adresse :

> www.commandedvdnousautres.com



L'inspection



l'essentiei pour nous ? Etre bien protégés tout en concourant à la santé des autres. Bien plus qu'une mutuette faréférence sotidaire

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Generale die (Education neat drae) ein 775 665 593. MGEN Viel n°441 922 002. MGEN Fillia, n°440 933 555, mutuelle sissum ses aux dispositions du livre il du code de la Mutuelle Si MGEN. Deutres die ende n°477 500 774, mutuelles sou misse anaz dispositions du livre il du code de la Mutuelle de la Mutuelle sou misse anaz dispositions du livre il du code de la Mutuelle de la Mutuelle de la Mutuelle sou misse anaz dispositions du livre il du code de la Mutuelle de la Mutuelle sou misse anaz dispositions du livre il du code

► Compte rendu d'audience

Le 14 octobre 2011 auprès de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale

Pour la ministère : M^{me} Brouillonnet, M. Bal, M. Etienne

Pour le SI.EN-UNSA Éducation : P. Roumagnac, M. Volckcrick, F. Montuelle, G. Péquignot

interrogation du SI.EN UNSA Éducation porte sur le lien entre l'unité de pilotage académique et l'unité territoriale : académie, circonscription, établissement. Le secrétaire général souligne que les rapports avec le ministère sont actuellement tendus et rappelle qu'un mot d'ordre a été lancé par le SI.EN UNSA Éducation à propos de nos conditions de travail et, notamment, du défraiement de nos déplacements. Il fait part aux représentants du ministère de l'exaspération des collègues qui pourrait induire une démobilisation dont les effets sur le système éducatif seront évidemment très néfastes.

Le SI.EN UNSA Éducation est un syndicat de cadres dont le comportement est celui d'une organisation représentative responsable. C'est parce que la situation actuelle est insupportable pour tous les Inspecteurs de l'Education nationale, dans le premier comme dans le second degré, c'est parce que cette situation porte gravement préjudice au fonctionnement du service public que nous avons engagé nos collègues dans une action aussi forte que déterminée!

Patrick Roumagnac évoque la question centrale de nos frais de déplacement et leur prise en charge très insuffisante. Il souligne que la mise à disposition de portables et d'ordinateurs est souvent laissée à l'appréciation des recteurs et des inspecteurs d'académie. En ce domaine, la diversité des moyens matériels mis à la disposition des collègues est considérable. Cette hétérogénéité produit de l'incompréhension et de l'amertume.

Nous évoquons également les conditions déplorables dans lesquelles sont conduits les regroupements des sièges des circonscriptions. Il est fait état des effets néfastes induits par cette politique quand elle n'est pas mise en œuvre dans la transparence mais de manière brutale et insuffisamment réfléchie!

Les membres de notre délégation insistent à nouveau sur la revendication portée par le SI.EN UNSA Éducation de l'instauration d'un corps unique d'inspection à un seul grade. Il s'agit ici de se donner les moyens de la continuité des parcours scolaires du 1er au 2nd degré. Bien avant d'être une revendication catégorielle, il s'agit réellement de mieux étayer l'Ecole du socle.

Lors de cette audience, nous avons (enfin) eu le sentiment d'être écoutés, et pour autant qu'il soit possible d'en juger, nous pensons être compris, au moins sur l'essentiel. Nous prenons acte des engagements pris par nos interlocuteurs et serons prêts à des assouplissements quant à notre mot d'ordre lorsque des signes concrets montreront que le ministère passe de la déclaration d'intention à des mesures répondant à nos attentes.

Nul doute que la mobilisation massive de nos collègues répondant à notre mot d'ordre national se montre efficace. Bravo à tous !

► Bureau national du 8 novembre 2011

Elections professionnelles

Le taux de participation aux élections professionnelles est resté équivalent aux années précédentes malgré la mise en place du vote électronique. Les résultats sont satisfaisants sans être excellents. Le SI.EN conserve le même nombre de représentants à la CAPN et obtient plus de 180 sièges dans les CAPA. L'outil informatique nous a permis de suivre les votants et les non-votants et de constater que 30% des syndiqués SI.EN n'ont pas voté.

Le problème de communication se pose à nouveau. Il nous appartient de montrer que le SI.EN met en œuvre des réflexions sur le système éducatif.

Evaluations

Nous avons rappelé notre opposition sur les modalités de mise en œuvre de l'évaluation en maternelle mais que nous étions favorables au principe de l'évaluation qui nous donne des informations et nous aide

dans le pilotage. L'analyse des résultats aux évaluations permet une prise de conscience des équipes enseignantes. Le but est de trouver des leviers pour améliorer les résultats. Notre idée est donc de produire une réflexion qui dépasse les débats stériles d'aujourd'hui. Les évaluations n'ont pas à être utilisées uniquement pour le pilotage mais elles doivent rester au service des élèves.

L'évaluation fait partie des pratiques des inspecteurs : elle vise à apporter aux enseignants des réponses et à piloter l'action sur le terrain. Cela relève de l'expertise des inspecteurs. Les évaluations nationales ne sont pas seules mais elles ne sont pas à rejeter. Notre expertise est aussi en direction du système, pas uniquement tourné vers les élèves. L'évaluation ne prend du sens que quand elle répond aux questions « pour quoi ? » « Pour qui ? » Le ministère focalise sur les processus et pas sur les finalités du processus.



Agenda social

La fin d'un cycle et de nouvelles perspectives

a rencontre de l'agenda social qui s'est tenue le 12 décembre marque, selon les termes de la directrice de la DGRH, « la fin d'un cycle ». Un certain nombre d'orientations a donc été fixé avant de prévoir des thèmes de travail et de réflexion pour les futures réunions.

Gouvernance des académies : le décret est en cours de finalisation (passage en section d'administration du Conseil d'État le 20 décembre, puis en Conseil des Ministres le 21 décembre, pour une promulgation avant le début de l'année 2012), mais la circulaire d'application est toujours en cours d'élaboration. Une seconde version du projet, tenant largement compte des remarques de notre organisation sera bientôt proposée.

Conditions de travail : un texte est en préparation à la DAF. Il prévoit l'alignement des nuitées des inspecteurs sur les IG et les recteurs. De plus, les académies seront sollicitées pour que les conditions de travail des inspecteurs (téléphone, ordinateur, frais de déplacement) soient mieux prises en compte ou harmonisées. Il devrait également devenir possible pour les inspecteurs en 2012 de percevoir des avances sur les frais de déplacement. La DGRH est intervenue auprès des rectorats pour que l'ensemble des retards de remboursement soit réglé au plus vite selon la directrice, cette injonction a été suivie d'effet dans toutes les académies. Nous avons apprécié ces orientations, mais aussi regretté que la baisse drastique du nombre d'emplois dans l'Éducation nationale vienne gâcher ces évolutions. A titre d'exemple, nous avons réaffirmé notre attachement à la présence d'une secrétaire dans chaque circonscription du premier degré.

Conditions d'accès à la hors-classe : le SI.EN UNSA Éducation a enfin été entendu. La clause suspensive de mobilité va être supprimée. La mobilité sera prise en compte comme élément qualitatif pour apprécier le parcours professionnel d'un inspecteur, mais ne sera plus un critère bloquant empêchant l'accès. Nous attendons la proposition d'une modification du décret statutaire qui alignera la situation des IEN sur celle des IA-IPR en matière de conditions d'accès à la hors-classe. Rappelons que notre organisation avait proposé un amendement en ce sens lors de la dernière révision du décret 90-675 du 18 juillet 1990, amendement qui avait été repoussé en dernière minute par l'administration...

Le SI.EN UNSA Éducation a donc été entendu sur de nombreux points qui vont améliorer les conditions d'exercice des inspecteurs. Il conviendra maintenant de veiller dans les académies à l'application de ces décisions nationales!

Dans les perspectives de travail à venir, la question de l'évaluation des enseignants a été affirmée comme une priorité. Nous avons obtenu l'assurance que le code de l'Éducation ne serait pas modifié et que les missions des inspecteurs resteraient inchangées. Nous avons affirmé que les composantes didactiques et pédagogiques de l'évaluation appartenaient aux seuls inspecteurs. Nous avons aussi insisté, pour le second degré, sur la nécessité d'un regard croisé entre inspecteurs et personnels de direction pour tendre vers une évaluation plus professionnelle dans laquelle l'enseignant serait totalement impliqué. Cette évaluation devrait à notre sens s'inscrire dans une dynamique formative et gagnerait à s'éloigner de l'infantilisation que dénoncent de nombreux acteurs du système éducatif. Nous avons rappelé notre souhait de dialogue social sur cette question et la directrice nous a assuré qu'elle souscrivait assez largement aux orientations que nous avions précisées et qu'elle entendait bien poursuivre les échanges, tout en insistant sur le fait que ces derniers devraient impérativement mobiliser le cadre fédéral.

Une autre piste de travail a été évoquée par l'administration : la simplification des régimes indemnitaires des inspecteurs. Pour la directrice, cette question ouvre sur la perspective de la mise en place d'une Prime Fonction Résultats (PFR) telle qu'elle existe actuellement pour les chefs d'établissement et les personnels administratifs. Nous avons immédiatement exprimé de fortes réserves sur cette perspective, insistant sur l'effectif réduit de notre corps et sur les tensions qui résultaient de toute forme de différenciation entre les inspecteurs. Nous avons évoqué en particulier les difficultés que pose sur le terrain la modulation du régime de l'ICA. Nous avons rappelé que nous préférerions parler d'une revalorisation significative et inconditionnelle de nos diverses indemnités, dont certaines n'ont pas évolué depuis plus de vingt ans! Sur ce point, nous ne nous attendions pas vraiment à être suivis par la directrice... et nous n'avons pas été déçus! Celle-ci nous a en effet assuré qu'il serait très difficilement imaginable d'envisager une quelconque forme de revalorisation des indemnités existantes dans le contexte économique actuel. Bien du travail syndical reste donc à accomplir!

Le point sur l'académie : par département et par secteur

Les principales préoccupations évoquées par les RD concernent l'accumulation des charges de travail, les déplacements en augmentation alors que les remboursements diminuent, les conditions matérielles d'exercice, la formation initiale des PES en très grande partie assumée par les équipes de circonscription, le pilotage et la surenchère contreproductive (contrats d'objectifs, projets de circonscription, tableaux de bord).

Le plus grand flou prédomine sur les évolutions et les attentes de l'institution par rapport aux missions des IEN et le sentiment qui prédomine est celui d'être « au milieu du gué » en sachant d'où l'on part mais sans savoir réellement où l'on va...



Patrick Roumagnac se félicite du taux de syndicalisation élevé dans l'académie de Nantes, il rappelle le rôle et l'importance de la représentativité syndicale pour peser aux différents niveaux dans les discussions avec l'administration. Le S.G resitue les positions du SI.EN par rapport aux autres syndicats, notamment la revendication du « corps unique d'inspecteurs ». La réflexion est ouverte par rapport à « l'école du socle » sans perdre de vue le sens et la finalité pour la réussite des élèves.

Déroulement de carrière

Passage à la hors-classe :

Établissement de la liste académique de tous les promouvables par un unique classement alphabétique. En CAPN: les deux critères sont l'ancienneté dans le corps et, à égalité d'ancienneté, l'ancienneté dans l'échelon. C'est l'action syndicale qui a permis l'abandon du classement acadé-

mique, source de toutes les iniquités possibles. Le SI.EN intervient sur les situations d'avis défavorable à condition que la discussion ait déjà eu lieu au niveau académique (d'où l'importance des interventions des commissaires académiques qui doivent être consignées dans le procès-verbal).

Les mutations :

La situation est plus complexe en raison de l'absence de critères transparents. La seule prise en compte de l'ancienneté sur le poste est, pour l'administration, censée favoriser la mobilité. Cela reste à prouver, comme il reste à démontrer que la mobilité présente un gage d'efficacité. Et il est rappelé le coût parfois très élevé de cette mobilité pour certains collègues. Le SI.EN demande la prise en compte de l'ancienneté dans la fonction (motion du Congrès). Le SI.EN intervient régulièrement pour demander la parution (publication) intégrale de tous les postes, y compris des postes à profil.

Gouvernance académique

S.G: il est de la mission des recteurs d'investir le pilotage du premier degré au même titre que la gestion de l'ensemble des services académiques (LOLF). Le décret sur la gouvernance peut représenter une « coquille vide » si la logique de mise en œuvre n'est pas systémique : il faudra regarder de très près la circulaire d'application. Cela peut, selon les évolutions, représenter un intérêt pour amener l'ensemble des corps à travailler ensemble, dans un esprit de coopération ou au contraire placer les uns sous la tutelle des

La discussion ouverte fait apparaître des exemples très divers d'initiatives individuelles (IA-IPR en particulier) sans mission définie et, d'une manière générale, l'état de grande confusion dans

laquelle chacun est amené actuellement à exercer son action professionnelle.

L'empilement des instances de pilotage et de coordination (conseil d'IEN, bassins, séminaires académiques...) nuit gravement à la lisibilité de fonctionnement du système et, en définitive, à son efficacité.

Il est rappelé (B. Achddou) l'insistance des IEN du premier degré de voir leur rôle de co-pilote reconnu (au même titre que celui des chefs d'établissement) dans les réseaux ECLAIR au nom du réalisme, du respect des textes actuels et de notre vigilance par rapport à des évolutions non négociées au plan national.

La position syndicale d'exiger un corps unique et un même statut faciliterait le travail en commun et la mutualisation des compétences sans empilement hiérarchique inutile.

Questions diverses

Question sur les retraites :

Le syndicat s'inscrit dans la démarche de revalorisation des retraites (participation du représentant du SI.EN à la C.A.de la FGR). Malgré de multiples interventions, il n'a pas été possible d'obtenir une revalorisation pour les collègues partis en retraite avant 1990.

Evaluations en maternelle :

L'initiative désastreuse de la DGES-CO a été largement revue et corrigée après les interventions du SE-UNSA. Le SI.EN UNSA Éducation a également pris des contacts rapides avec l'inspection générale et le DGESCO pour aller dans le même sens [voir le site].

Action:

« Mardi on reste au bureau »: d'autres formes peuvent être envisagées selon les contextes locaux. C'est aussi l'occasion d'exprimer un malaise ambiant des IEN.







Point n'est besoin de chercher loin pour « s'indigner »

es raisons de s'indigner foisonnent aujourd'hui s'agissant des questions propres aux retraites ; sélectionnons quelques dossiers, certes récurrents, mais qui méritent d'être réactualisés.

Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation (IPC) aurait augmenté de 1,7% sur l'année 2010.

Certains postes ont augmenté bien au-delà des 1,7% : les loyers (+ 4%), l'énergie fuel (+ 26%), le gaz (+ 13,8%), l'électricité (+ 3%), la protection sociale (+ 2,4%), les assurances (+ 4,7%).

L'effet inverse a pu être observé sur : l'habillement (+ 0,2%), l'équipement ménager (+ 0,2%), l'hôtellerie (+ 1,3%), la communication (- 1,7%), et (- 0,9%) pour les loisirs culturels.

Les premières dépenses citées (au-delà de 1,7%) représentent l'essentiel des dépenses contraintes des retraités. et l'INSEE reconnaît qu'elles sont passées de 41% en 2001 à 45% en 2006.

Le tableau ci-dessous trace l'évolution entre 2007 et 2010 des dépenses considérées comme essentielles pour vivre avec, en parallèle, l'évolution annuelle des prix et des pensions.

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2007/2010
Produits alimentaires	1,5%	5,1%	0,1%	0,8%	7,2%
Logement, etc.	3,1%	4,7%	-0,1%	3,4%	12,1%
Santé	0,4%	0%	- 0,5%	- 0,5%	- 0,1%
Autres biens & services	2,2%	2,1%	2,7%	2,6%	8,9%
Transport	3,1%	4,6%	-2,2%	3,8%	10%
Dépenses essentielles (global)	2,3%	3,7%	-0,2%	2,3%	8,2%
Augmentation des prix (moy. annuelle)	1,5%	2,8%	0,1%	1,5%	5,9%
Augmentation des pensions	1,8%	1,36%	0,75%	0,9%	4,81%

Nos pensions de retraite ont été revalorisées de 2,1% le 1^{er} avril 2011. Or en juin 2011 les prix avaient déjà augmenté de 1,8% depuis le 1er janvier et certains prévisionnistes annoncent des hausses importantes pour les six derniers mois de l'année; et il faudra attendre le 1^{er} avril 2012 pour obtenir le début d'une compensation.

Avec les actifs, il y a lieu de s'indigner contre le blocage du point d'indice de la Fonction publique alors que la cotisation pour « pension civile » continue d'augmenter.

Quant aux retraités, ils revendiquent la garantie de leur pouvoir d'achat par une revalorisation des pensions calculée sur un indice INSEE revu et corrigé plus en adéquation avec l'évolution réelle du coût de la vie.

Taxation des mutuelles

Le plan de rigueur présenté par le Premier ministre le 24 août vise à alourdir la taxation des complémentaires santé. Le comble de l'imposture est atteint avec la « géniale idée » de créer un impôt sur la maladie.

L'augmentation de cette taxation - elle passe de 3,5% à 7% - rapportera 1,2 milliard d'euros par an (à rapprocher des 200 millions d'euros récoltés grâce à la taxe sur les hauts revenus). Elle sera répercutée dans les cotisations versées, ce qui reviendra à grever une fois de plus le pouvoir d'achat. Les conséquences sont alors prévisibles : les inégalités devant la couverture santé vont s'accroître avec, notamment pour les plus pauvres, une véritable double peine car ils subiront tout à la fois une perte de couverture due au repli de la Sécurité sociale (déremboursement, franchise, etc.) et à la hausse des cotisations des mutuelles. Les mutuelles ont un rôle complémentaire à jouer en appoint des interventions de la Sécurité sociale, en aucun cas un rôle de substitution.

Perte d'autonomie

Après trois reports successifs au cours de sa mandature, le chef de l'Etat qui s'était engagé en 2007 à régler le problème de la dépendance, décidait de reporter à septembre les arbitrages gouvernementaux en matière de réforme de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le 24 août, le Premier ministre annonçait un nouveau report à 2012, prétextant la crise de la dette. Au motif aussi que le gouvernement devait continuer à « travailler la question », alors que 30 débats avaient été organisés en 7 mois tant en régions que dans les départements, avec présence ministérielle ; on peut du même coup redouter que le dossier soit définitivement enterré.

Il y a pourtant urgence, les départements ont de plus en plus de difficultés à financer l'APA ce qui se traduit, ça et là, par la réduction du nombre des bénéficiaires. Le SI.EN, avec l'UNSA et la FGR-FP réaffirme son choix d'une réponse collective, solidaire et publique qui nécessite :

- la mutualisation du risque par la création d'une 5è branche de la Sécurité sociale ;
- le refus d'un système d'assurance privée obligatoire, créateur d'inégalités supplémentaires ;
- un financement dans le cadre de la solidarité nationale, impliquant tous les revenus et toutes les professions ;
- un développement de la prévention, des conditions humaines et matérielles du maintien à domicile.

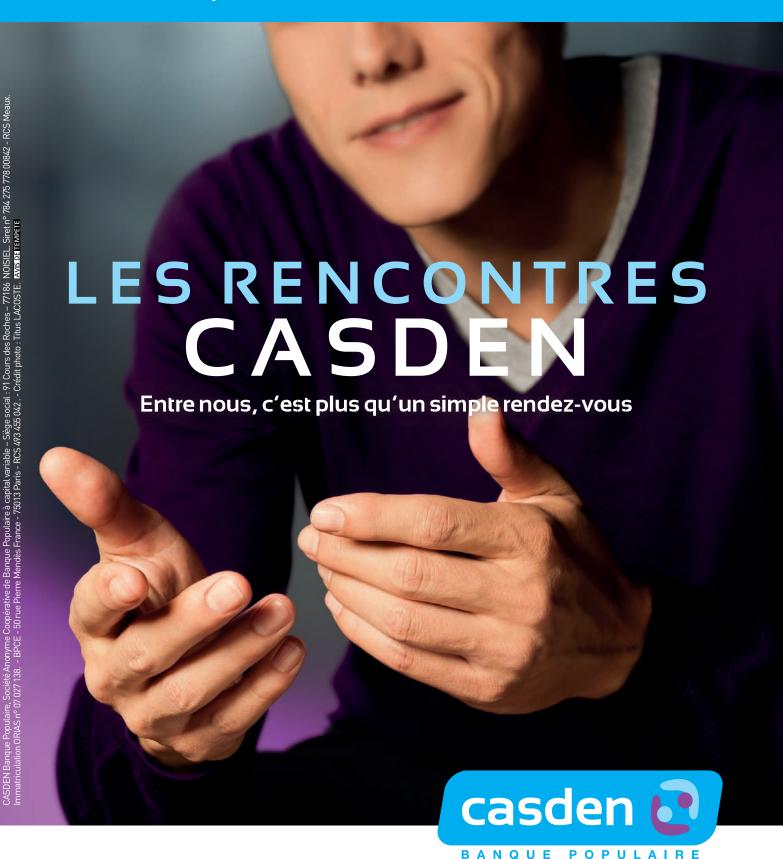
Ces points essentiels représentaient les motivations profondes des journées d'action des 6 et 11 octobre. Ils restent d'une brûlante actualité. Il conviendra, par une pression syndicale forte et constante dans les semaines et mois décisifs qui viennent, de faire en sorte que les futurs élus les prennent en compte.



Votre contact :



Jean-Claude
Quemin
Représentant
des retraités au
Bureau national
jean-claude.quemin@
sien-unsa-education.org



Vous êtes personnel de l'Éducation et vous voulez une banque coopérative respectueuse des valeurs qui sont les vôtres: solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. La CASDEN vient prochainement à votre rencontre dans votre établissement pour vous présenter tous les avantages d'être Sociétaire et parler de vos besoins en toute confiance.

